



Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 14 janvier 2019

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Présidence</i> de monsieur Marc Grivel, 1 ^{er} Vice-Président	(p. 16)
N° CP-2019-2820 <i>Rochetaillée sur Saône - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à M. Sébastien Kenck d'une emprise située 55 allée des Ecurieils -</i>	(p. 5)
N° CP-2019-2821 <i>Lyon 2° - Aménagement de voirie rue Bichat - Offre de concours par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-2822 <i>Albigny sur Saône - Consorts Lajmi - 1 bis chemin de Tremblay - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 6)
N° CP-2019-2823 <i>Lyon 9° - Fonctionnement des pôles d'entrepreneurs : accompagnement des entrepreneurs et animation des lieux - 1 lot - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure adaptée -</i>	(p. 7)
N° CP-2019-2824 <i>Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec Veolia en faveur du développement économique du territoire -</i>	(p. 7)
N° CP-2019-2825 <i>Accord-cadre de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon pour le développement économique des 2 territoires pour les années 2019-2021 -</i>	(p. 7)
N° CP-2019-2826 <i>Dardilly - Lyon 7° - Lyon 3° - Lyon 4° - Vernaison - Albigny sur Saône - Craponne - Saint Genis Laval - Lyon 2° - Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2019-2827 <i>Décines Charpieu - Apport partiel d'actifs de l'association maison Albert Morlot au profit de l'association de la maison de retraite protestante Dethel - Transfert de garanties d'emprunts accordées et subrogation des actes - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0350 du 7 septembre 2015 -</i>	(p. 8)
N° CP-2019-2828 <i>Lyon - Bron - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Caisse des dépôts et consignations (CDC) habitat auprès de la CDC - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 8)
N° CP-2019-2829 <i>Lyon - Chassieu - Vaulx en Velin - Meyzieu - Saint Germain au Mont d'Or - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Le Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 8)

N° CP-2019-2830	<i>Lyon 4° - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 8)
N° CP-2019-2831	<i>Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est -</i>	(p. 8)
N° CP-2019-2832	<i>Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1825 du 11 septembre 2017 -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-2833	<i>Lyon 8° - Garantie d'emprunt accordée à la Fondation action recherche handicap et santé mentale (ARHM) auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-2834	<i>Pierre Bénite - Ecully - Saint Genis les Ollières - Lyon 7° - Villeurbanne - Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-2835	<i>Caluire et Cuire - Infiltrations dans un immeuble situé 41 Grande rue de Saint Clair - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-2836	<i>Fournitures et entretien de matériels de lavage des différents services techniques de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord cadre -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-2837	<i>Défense extérieure contre l'incendie - Lot n° 1 : contrôles techniques des points d'eau incendie de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-2838	<i>Saint Genis les Ollières - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence de canalisations en tréfonds de parcelle - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-2839	<i>Vernaison - Saturation et débordement du réseau public d'assainissement - Protocole d'accord transactionnel avec l'association syndicale Les Cèdres - Indemnisation de travaux en partie privative de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire et branchement au réseau séparatif -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-2840	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 460 et 610 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Khelifi -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2841	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 390 route du Tilleul et appartenant à Mme Martine Truchon Compagnon -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2842	<i>Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 339 chemin du Riveau et appartenant à Mme Eliane Quivogne -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2843	<i>Caluire et Cuire - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 chemin Jean Petit et appartenant à la société d'aménagement du site des Mercières ou toute autre société qui lui sera substituée -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2844	<i>Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Parsonge et chemin du Manoir et appartenant aux conjoints Schlama -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2845	<i>Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 9 route de la Tour de Salvagny et appartenant aux conjoints Dellavalle-Beau -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2846	<i>Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue Jean Macé et appartenant à la Commune -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2847	<i>Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Vénissieux et appartenant à l'indivision Sublet -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2848	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 47 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Amador -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2849	<i>Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé 24 rue Jean Bouin, sur la parcelle cadastrée BL 178 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Coteau -</i>	(p. 16)

N° CP-2019-2850	<i>Genay - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue des Terreaux et appartenant aux conjoints Veillerot -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2851	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement en duplex constitué des lots n° 246 et 248, d'un emplacement de stationnement et d'un garage boxé formant respectivement les lots n° 55 et 201 de la copropriété L'Amphitryon situés 11 boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme François Vanheeckhoet -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-2852	<i>Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un emplacement de stationnement formant respectivement les lots n° 1061 et 1133 de la copropriété Le Vivarais situés 33 boulevard Vivier Merle et appartenant à Mme Dominique Germain-Colin -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2853	<i>Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de 2 parcelles de terrain nu situées 143 et 145 route de Vienne et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2854	<i>Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 rue Victor Hugo, appartenant à la SA d'HLM ICF sud-est Méditerranée -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2855	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 218 située 30 rue de la Poudrette et appartenant à la société SNC Altaréa Cogédim ZAC VLS -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2856	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Secteur La Doua - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle située 1 rue Schmidt et appartenant à la succession Colusso Méliá -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2857	<i>Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 207 située 18 rue de la Poudrette et appartenant à la société SNC Altaréa Cogédim ZAC VLS -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2858	<i>Francheville - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Commune de Tassin la Demi Lune, d'une parcelle dépendant du domaine public de voirie métropolitain et située chemin de la Poterie à l'angle de l'allée de l'Etoile d'Alaï -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2859	<i>Francheville - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un immeuble situé 10 rue des Ecoles -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2860	<i>Grigny - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 lots de copropriété à usage professionnel dans un immeuble situé 45 rue Pierre Sémard -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2861	<i>Lyon 7° - Equipement Public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 9-11 rue Ravier -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2862	<i>Pierre Bénite - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un terrain bâti situé 21 rue Emile Zola -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2863	<i>Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 12 impasse Chanoine Coupat -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2864	<i>Villeurbanne - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 112 rue de la Poudrette -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2865	<i>Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de 13 parcelles de terrain situées place des Martyrs de la Résistance à Lyon 3°, avenue Général Eisenhower à Lyon 5°, rue Paul Cazeneuve, rue Henri Barbusse et place Julien Duret à Lyon 8° - Instauration d'une servitude de cour commune sur la parcelle cadastrée CI 143p située rue Henri Barbusse à Lyon 8° restant propriété Métropole -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-2866	<i>Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition de terrain bâti, par bail à construction, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 180-182 route de Genas -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2867	<i>Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), de l'immeuble situé 45-47 rue Paul Bert -</i>	(p. 13)

N° CP-2019-2868	<i>Lyon 7° - Développement urbain - Parc Blandan - Mise à disposition à la Ville de Lyon, par bail emphytéotique, pour la réalisation d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE), d'un bâtiment avec cours, situé au 40 rue Victorien Sardou - Institution de servitudes -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2869	<i>Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Les Corbèges et Tâches - Suppression de la servitude de passage, bénéficiant à l'Etat, grevant la parcelle métropolitaine cadastrée AV 55, située lieu-dit Les Corbèges et Tâches Nord - Approbation de la convention -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2870	<i>Givors - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine grevant un terrain métropolitain, cadastré AN 322 et AN 323, situé avenue Georges Charpak - Approbation d'une convention -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2871	<i>Lyon 2° - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de tréfonds pour le passage d'un collecteur d'égout, ayant pour fond servant les parcelles cadastrées BE 126, BE 139, BE 147 et BE 148 et pour fond dominant le domaine public métropolitain situé rue Paul Montrochet -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2872	<i>Lyon 2° - Equipement public - Avenant à la convention de dépôt des immeubles par destination appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la création de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2873	<i>Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-2874	<i>Marchés de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure pour les aménagements cyclables du plan modes doux : lot n° 1, lot n° 2 et lot n° 3 - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement momentané d'entreprises Arcadis ESG/Atelier de ville en ville -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-2875	<i>Compte-rendu des déplacements des élus métropolitains - Période du 1er au 30 novembre 2018 -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-2876	<i>Lyon 7° - Saint Priest - Vénissieux - Autorisation de déposer des demandes de permis de construire -</i>	(p. 16)
N° CP-2019-2877	<i>Maintenance des équipements des systèmes de sécurité incendie du patrimoine bâti de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : secteur est et lot n° 2 : secteur ouest - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-2878	<i>Lyon 7° - Gestion patrimoniale et domaniale 181 - 203 avenue Jean Jaurès - Fin de bail avec la SCI La Tannerie - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-2879	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Eviction commerciale de la société Lyon Bureau et de la société Maduruin, du local situé 8 allée du textile et appartenant à la Métropole de Lyon - Approbation du protocole d'accord aux fins de résiliation de bail commercial et d'indemnisation -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-2880	<i>Irigny - Lissieu - Lyon 1er - Lyon 4° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-2881	<i>Décines Charpieu - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole de Lyon 2018-2023 - Approbation d'une charte et d'une convention -</i>	(p. 18)
N° CP-2019-2882	<i>Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes, des boues d'hydroxydes et des déchets industriels dangereux issus des procédés de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° CP-2019-2883	<i>Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)
N° CP-2019-2884	<i>Contrôle des émissions (fumées, eau, résidus et bruits) et prestations annexes pour les usines d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 19)

N° CP-2019-2885 LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel - (p. 19)

N° CP-2019-2886 Plan climat air énergie territorial (PCAET) volet habitat - Plateforme Ecoreno'v - Financement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions - (p. 20)

**Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président**

Le lundi 14 janvier 2019 à 10 heures 30, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le 4 janvier 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Charles, Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Bernard (pouvoir à Mme Peillon).

Membres invités

Présent : M. Devinaz

Absents excusés : M. Lebuhotel, Mme Runel

Absent non excusé : M. Gouverneyre

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte)

N° CP-2019-2820 - Rochetaillée sur Saône - Plan de cession - Déclassement d'une partie du domaine public de voirie métropolitain et cession, à titre onéreux, à M. Sébastien Kenck d'une emprise située 55 allée des Ecureuils - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Le dossier n° CP-2019-2820 est retiré de l'ordre du jour.

N° CP-2019-2821 - Lyon 2° - Aménagement de voirie rue Bichat - Offre de concours par le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains –

N° CP-2019-2822 - Albigny sur Saône - Consorts Lajmi - 1 bis chemin de Tremblay - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2019-2821 et CP-2019-2822. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Oui, monsieur le Président et chers collègues, le premier dossier n° CP-2019-2821 à Lyon 2° concerne des travaux de construction réalisés par le SYTRAL sur le nouveau centre de maintenance situé rue Bichat.

Le SYTRAL a fait part de son intérêt à ce qu'on puisse réaliser des aménagements aux abords de ce nouvel équipement pour assurer sa bonne accessibilité, notamment en aménageant les carrefours du quai Rambaud et de la rue Claudius Collonges de façon à permettre l'accessibilité des bus et d'adapter pour les piétons les trottoirs. Le coût total de ces travaux est estimé à 248 189 € HT. Le SYTRAL accepte par voie de concours de payer le montant HT. La Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ces prestations qui seront exécutées dans le cadre de ces marchés de travaux.

Le dossier suivant n° CP-2019-2822 à Albigny sur Saône concerne l'approbation d'un protocole d'accord transactionnel. Je rappelle que les consorts Lajmi, propriétaires d'une parcelle cadastrée AL 347, ont entrepris l'édification d'une maison d'habitation.

L'objet du litige porte sur les travaux de terrassement du talus en vue d'élargir la voie, entrepris le 5 décembre 2017 par la Métropole, qui ont entraîné un empiètement provisoire sur la propriété des consorts Lajmi. Ceux-ci ont fait parvenir à la Métropole, par l'intermédiaire de leur Conseil, un courrier de mise en demeure de rectifier les désordres et de leur octroyer une indemnisation. Ils demandaient également une indemnisation de 48 767 € en réparation des divers préjudices qu'ils avaient subis.

Je passerai donc l'ensemble de la procédure contentieuse pour arriver à l'objet du protocole d'accord transactionnel. La Métropole et les consorts Lajmi, soucieux de mettre un terme définitif à leur différend, ont décidé en accord de régler ce problème.

La Métropole s'engage donc à rétablir les limites de propriété par la réalisation, au droit de la propriété de ces derniers et conformément au dossier de demande de déclaration, d'un mur de soutènement droit avec semelle implantée sur une longueur totale de 45,5 m présentant les caractéristiques dont je ne ferai pas le détail.

Enfin, la Métropole s'engage à verser aux consorts Lajmi, à titre transactionnel, global et définitif, une somme de 5 000 € à titre d'indemnisation forfaitaire pour la réparation des préjudices subis qui ne seront pas suivis de recours.

Merci, monsieur le Président, pour ces deux dossiers.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Abadie. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Au sein du dispositif, il convient de lire :

. "1° - Approuve l'offre de concours du SYTRAL concernant les travaux d'aménagement de voirie de la rue Bichat pour les accès au dépôt de bus, pour un montant de 248 189 € HT".

au lieu de :

. "1° - Approuve l'offre de concours du SYTRAL concernant pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue Bichat pour les accès au dépôt de bus, pour un montant de 297 826,80 € TTC".

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2019-2823 - Lyon 9° - Fonctionnement des pôles d'entrepreneurs : accompagnement des entrepreneurs et animation des lieux - 1 lot - Autorisation de signer le marché de prestation de service à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

N° CP-2019-2824 - Développement économique - Accord-cadre de partenariat avec Veolia en faveur du développement économique du territoire - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° CP-2019-2825 - Accord-cadre de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon pour le développement économique des 2 territoires pour les années 2019-2021 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte les dossiers n° CP-2019-2823 à CP-2019-2825. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Oui, monsieur le Président et chers collègues, un premier dossier n° CP-2019-2823 qui a trait à l'accompagnement des entrepreneurs. Nous étions ce matin au Comité stratégique sur l'animation Live. Il vous a été présenté le 18 décembre l'attribution du marché, notamment pour le lot n° 1, attribué à Créative Valley.

Finalement, Creative Valley n'a pas produit les documents dans les délais impartis, ce qui rend sa candidature irrecevable. Donc, dans le cadre de la consultation et dans le cadre de l'offre qui avaient été présentées, nous vous proposons d'attribuer ce marché à la Chambre de commerce de Lyon Saint-Etienne Roanne. Pas de modification pour le lot n° 2. Il vous est simplement demandé d'autoriser monsieur le Président à signer le marché avec l'attributaire, la CCI, sans autre modification.

Le dossier n° CP-2019-2824 est relatif à l'accord-cadre que nous vous proposons de régulariser avec Véolia. Vous savez qu'il y a un service grands comptes à la Métropole et qu'il y a un travail mené de mobilisation des grandes entreprises.

Il y a déjà eu 4 rapports et 4 conventions-cadres signées avec RTE, EDF, la CNR et ENGIE. Il vous est proposé de signer cet accord-cadre avec Véolia qui est mobilisée, bien sûr, sur de nombreuses politiques métropolitaines : eau, recyclage, traitement des déchets, énergie. Son campus de formation est à Jonage. Elle est également très mobilisée sur le champ de l'insertion et de l'innovation sociale.

C'est une convention-cadre qu'il est proposé de régulariser pour une durée de 3 ans avec un certain nombre d'axes détaillés, dans le cadre de la convention. Un suivi de l'ensemble de ces accords-cadres est effectué en comité de pilotage, précédé effectivement de comités techniques. Donc, il vous est proposé d'approuver le projet et d'autoriser, monsieur le Président, à signer cette convention.

Le dossier n° CP-2019-2825 porte sur la régularisation d'un accord-cadre entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon. Il y a un certain nombre d'axes sur lesquels nous travaillons, notamment l'axe international, puisque nous partageons des espaces de promotion dans le cadre du marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), dans le cadre du salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) pour valoriser effectivement l'activité économique.

Là, il est proposé d'entériner, dans un accord-cadre, les axes de travail et de clarifier la gouvernance de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la Métropole de Lyon puisque nous avons des intérêts croisés forts : enseignement supérieur et recherche, bien évidemment avec la volonté d'avoir une université de rang mondial avec une meilleure collaboration autour des SATT, et plus particulièrement de la SATT Pulsalys, une coordination aussi de nos positions lorsqu'on partage la gouvernance dans des structures comme la fabrique de l'innovation ou la fondation pour l'université, la volonté aussi d'intégrer Saint-Etienne Métropole dans le cadre du projet TIGA avec un axe fort qui vous a déjà été présenté, et sur lequel nous reviendrons plus tard, mais de reconnecter l'industrie à ses territoires et à ses habitants. Voilà, dans le cadre de notre candidature et de la remise prochaine du projet.

Puis, toujours autour de l'entrepreneuriat innovant, de pouvoir coordonner nos actions, dans le cadre notamment de la French Tech et des missions que nous avons à l'international car vu de loin, Lyon Saint-Etienne Métropole est un seul territoire. Il vous est proposé d'entériner cet accord-cadre, de l'approuver et d'autoriser monsieur le Président à le signer. Et il sera bien évidemment animé par un comité de pilotage et par un comité technique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Monsieur Bret.

M. le Vice-Président BRET : Les réponses étaient un peu contenues dans le propos de madame Fouziya Bouzerda mais je voudrais en avoir confirmation. On n'avait pas d'accord-cadre auparavant avec Saint-Etienne, donc c'est la première fois.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Oui.

M. le Vice-Président BRET : Et le mot de régularisation qui a été utilisé...

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : C'est un travers juridique de ma part, je suis désolée, c'est pour éviter de répéter "signature" plusieurs fois.

M. le Vice-Président BRET : Cela avouait d'une certaine manière que c'était la première fois, et pour la partie que je connais le mieux, qui est la partie universitaire, cela énumère un certain nombre d'actions qui sont effectivement déjà engagées depuis longtemps. Donc, on est dans un emballage, je ne veux pas dire médiatique, parce que ce ne serait pas juste, mais on emballe quand même une action dans ce "vêtement" de l'accord-cadre.

M. LE PRESIDENT : Un des intérêts des accords-cadres est la délibération. L'objectif est de montrer à l'ensemble des élus mais aussi des services qu'avec tel ou tel interlocuteur, en l'occurrence ici Saint-Etienne Métropole, qu'on ne discute pas d'un seul sujet aussi important qu'il soit mais de nombreux sujets et que chacun doit voir qu'il y a de la transversalité dans tout cela.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2019-2826 - Dardilly - Lyon 7° - Lyon 3° - Lyon 4° - Vernaison - Albigny sur Saône - Craponne - Saint Genis Laval - Lyon 2° - Rillieux la Pape - Garanties d'emprunts accordées à l'office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2827 - Décines Charpieu - Apport partiel d'actifs de l'association maison Albert Morlot au profit de l'association de la maison de retraite protestante Dethel - Transfert de garanties d'emprunts accordées et subrogation des actes - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2015-0350 du 7 septembre 2015 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2828 - Lyon - Bron - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Caisse des dépôts et consignations (CDC) habitat auprès de la CDC - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2829 - Lyon - Chassieu - Vaulx en Velin - Meyzieu - Saint Germain au Mont d'Or - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Le Logement Alpes-Rhône (SOLLAR) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2830 - Lyon 4° - Lyon 8° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Sud-Est Méditerranée auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2831 - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès du Crédit agricole centre-est - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2832 - Lyon 7° - Garantie d'emprunt accordée à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1825 du 11 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2833 - Lyon 8° - Garantie d'emprunt accordée à la Fondation action recherche handicap et santé mentale (ARHM) auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2834 - Pierre Bénite - Ecully - Saint Genis les Ollières - Lyon 7° - Villeurbanne - Saint Genis Laval - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-2835 - Caluire et Cuire - Infiltrations dans un immeuble situé 41 Grande rue de Saint Clair - Protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-2826 à CP-2019-2835. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Je vais commencer par les garanties d'emprunts : 4 décisions modificatives et 5 décisions de nouvelles garanties relatives à 359 logements, pour un montant d'encours supplémentaire de 35 234 160 €.

Tout d'abord les 4 décisions modificatives relatives. Le dossier n° CP-2019-2827 afin de prendre en compte l'apport de l'actif et du passif de l'EHPAD Albert Morlot de Décines Charpieu à l'association maison protestante Dethel. La Métropole accorde donc désormais sa garantie pour cet EHPAD à l'association Dethel en lieu et place de l'association Albert Morlot.

Ensuite, les dossiers n° CP-2019-2828 et CP-2019-2829 au profit de CDC habitat et de SOLLAR pour des rallongements de durée de prêts d'uniformisations de marge et le dossier n° CP-2019-2832 au profit d'ADOMA relative à la réhabilitation de la résidence sociale Debourg située 28 rue Georges Gouy à Lyon 7°. L'enveloppe amiante de la CDC notifiée à ADOMA étant devenue caduque, un nouveau prêt est nécessaire pour la réactiver, d'où cette décision modificative.

J'aborde maintenant les 5 nouvelles demandes de garanties.

Le dossier n° CP-2019-2826 au profit de Lyon Métropole habitat pour les acquisitions en VEFA de 9 logements situés 70 avenue de Verdun à Dardilly, de 43 logements situés îlot Fontenay nord à Lyon 7°, de 16 logements situés 44 bis rue Saint Isidore à Lyon 3°, de 19 logements situés 140 rue des Usines à Vernaison, de 8 logements 24-28 rue de Cuire à Lyon 4°, de 12 logements situés 25 avenue des Avoroux à Albigny sur Saône et de 13 logements situés 1 avenue Bergeron à Craponne mais aussi des opérations d'acquisitions-améliorations de 4 logements situés 9 place Jaboulay à Saint Genis Laval, de 16 logements situés 10 rue Jarente à Lyon 2°, de 9 logements situés 13 rue Victor Hugo à Lyon 2° et de 3 logements situés 105 route de Genève à Rillieux la Pape pour un montant total garanti de 15 995 763 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-2830 au profit de ICF habitat Sud-Est méditerranée pour la construction de 43 logements situés 52 rue Denfert Rochereau à Lyon 4° et de 18 logements situés 3 rue Chollat à Lyon 8° pour un montant total garanti de 4 494 920 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-2831 au profit d'Alliade habitat pour l'acquisition-amélioration de 17 logements situés 23 rue Béchevelin à Lyon 7° pour un montant total garanti de 1 280 670 €.

Le dossier suivant n° CP-2019-2833 au profit de ARHM pour la construction d'un établissement pour personnes âgées en perte d'autonomie de 24 places situé 310 route de Vienne à Lyon 8° pour un montant total garanti de 2 786 300 €.

Le dernier dossier de garantie n° CP-2019-2834 au profit d'Alliade habitat pour l'acquisition en VEFA de 7 logements situés 95-103 rue Henri Barbusse à Pierre Bénite, de 24 logements situés 22 chemin du Fort à Ecully, de 8 logements situés 6 avenue Marcel Mérieux à Saint Genis les Ollières, de 25 logements situés 8-10 rue du Lieutenant-Colonel Girard à Lyon 7° et l'acquisition-amélioration de 29 logements situés 11 à 17 avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et la réhabilitation de 24 logements situés 21 rue des Fontanières à Villeurbanne pour un montant total garanti de 10 676 507 €.

Je passe la toute dernière décision n° CP-2019-2835 pour vous autoriser monsieur le Président à signer un protocole d'accord transactionnel avec les conjoints Hue en réparation des préjudices subis suite à des infiltrations persistantes provenant de la parcelle cadastrée AZ 85 rue de Saint Clair à Caluire et Cuire, propriété de la Métropole qui s'engage à verser la somme de 3 600 € TTC pour solde de tout compte, en réparation des préjudices subis.

Voilà, j'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2826, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Sollard, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2829 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliage habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni aux votes des dossiers n° CP-2019-2831 et CP-2019-2834 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2019-2836 - Fournitures et entretien de matériels de lavage des différents services techniques de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-2837 - Défense extérieure contre l'incendie - Lot n° 1 : contrôles techniques des points d'eau incendie de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de service à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-2838 - Saint Genis les Ollières - Indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence de canalisations en tréfonds de parcelle - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° CP-2019-2839 - Vernaison - Saturation et débordement du réseau public d'assainissement - Protocole d'accord transactionnel avec l'association syndicale Les Cèdres - Indemnisation de travaux en partie privative de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire et branchement au réseau séparatif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte les dossiers n° CP-2019-2836 à CP-2019-2839. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier n° CP-2019-2836 concerne les fournitures et l'entretien de matériels de lavage des différents services techniques de la Métropole de Lyon. Il s'agit du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et d'une autorisation de signer l'accord-cadre pour une durée de 4 ans avec des montants minimum de 400 000 € HT et maximum de 3 000 000 € HT.

Le dossier n° CP-2019-2837 concerne la défense extérieure contre l'incendie. Il y a les lots n° 1 et 2 mais le lot n° 2, compte tenu de son importance, sera délibéré au Conseil. Donc, on va parler du lot n° 1 relatif aux contrôles techniques des points d'eau incendie de la Métropole de Lyon avec une autorisation de signer l'accord-cadre avec l'entreprise attributaire avec des montants minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT pour une durée de 2 ans qui peut être renouvelée une fois et ce serait avec l'entreprise AEC Services.

Le dossier n° CP-2019-2838 à Saint Genis les Ollières concerne une indemnisation du préjudice lié à l'absence d'information quant à l'existence de canalisations sur tréfonds de parcelle de propriétaires riverains. Il s'agit de l'approbation du protocole d'accord transactionnel. Lors des travaux de terrassement du 13 juin 2018, ils ont découvert un regard d'assainissement, ce qui a imposé aux propriétaires des travaux supplémentaires. Ce protocole d'accord transactionnel s'élève à 8 780,67 €.

Le dossier n° CP-2019-2839 à Vernaison concerne une saturation et un débordement du réseau public d'assainissement. Il y a un protocole d'accord transactionnel avec l'association syndicale Les Cèdres. Il s'agit également de problèmes de travaux qui ont donné lieu à la signature d'un protocole d'accord transactionnel qui s'élève à 115 500 € TTC.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Colin. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2019-2840 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) Bron Terraillon - Acquisition à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 460 et 610 situés 2 bis rue Hélène Boucher et appartenant à M. et Mme Khelifi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2841 - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 390 route du Tilleul et appartenant à Mme Martine Truchon Compagnon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2842 - Cailloux sur Fontaines - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 339 chemin du Riveau et appartenant à Mme Eliane Quivogne - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2843 - Caluire et Cuire - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 9 chemin Jean Petit et appartenant à la société d'aménagement du site des Mercières ou toute autre société qui lui sera substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2844 - Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située chemin de Parsonge et chemin du Manoir et appartenant aux conjoints Schlama - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2845 - Dardilly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 9 route de la Tour de Salvagny et appartenant aux conjoints Dellavalle-Beau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2846 - Décines Charpieu - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue Jean Macé et appartenant à la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2847 - Feyzin - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située route de Vénissieux et appartenant à l'indivision Sublet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2848 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison d'habitation située 47 rue du 8 mai 1945 et appartenant aux époux Amador - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2850 - Genay - Voirie - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain nu située 51 rue des Terreaux et appartenant aux conjoints Veillerot - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2851 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement en duplex constitué des lots n° 246 et 248, d'un emplacement de stationnement et d'un garage boxé formant respectivement les lots n° 55 et 201 de la copropriété L'Amphitryon situés 11 boulevard Vivier Merle et appartenant à M. et Mme François Vanheeckhoet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2852 - Lyon 3° - Développement urbain - Projet Lyon Part-Dieu - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'un emplacement de stationnement formant respectivement les lots n° 1061 et 1133 de la copropriété Le Vivarais situés 33 boulevard Vivier Merle et appartenant à Mme Dominique Germain-Colin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2853 - Lyon 8° - Voirie de proximité - Acquisition, à l'euro symbolique, de 2 parcelles de terrain nu situées 143 et 145 route de Vienne et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Lyon 8 Vienne II ou à toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2854 - Vénissieux - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 7 rue Victor Hugo, appartenant à la SA d'HLM ICF sud-est Méditerranée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2855 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 218 située 30 rue de la Poudrette et appartenant à la société SNC Altaréa Cogédim ZAC VLS - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2856 - Villeurbanne - Développement urbain - Secteur La Doua - Acquisition, à titre onéreux, d'une maison individuelle située 1 rue Schmidt et appartenant à la succession Colusso Méliá - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2857 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Acquisition, à titre onéreux, de la parcelle de terrain nu cadastrée BZ 207 située 18 rue de la Poudrette et appartenant à la société SNC Altaréa Cogédim ZAC VLS - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2858 - Francheville - Equipement public - Cession, à titre onéreux, à la Commune de Tassin la Demi Lune, d'une parcelle dépendant du domaine public de voirie métropolitain et située chemin de la Poterie à l'angle de l'allée de l'Etoile d'Alaï - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2859 - Francheville - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un immeuble situé 10 rue des Ecoles - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2860 - Grigny - Développement urbain - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, de 2 lots de copropriété à usage professionnel dans un immeuble situé 45 rue Pierre Sémar - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2861 - Lyon 7° - Equipement Public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Lyon d'un terrain bâti situé 9-11 rue Ravier - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2862 - Pierre Bénite - Equipement public - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un terrain bâti situé 21 rue Emile Zola - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2863 - Saint Genis Laval - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'HLM Alliade habitat, d'un immeuble situé 12 impasse Chanoine Coupat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2864 - Villeurbanne - Habitat et logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat, d'un immeuble situé 112 rue de la Poudrette - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2865 - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 8° - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon de 13 parcelles de terrain situées place des Martyrs de la Résistance à Lyon 3°, avenue Général Eisenhower à Lyon 5°, rue Paul Cazeneuve, rue Henri Barbusse et place Julien Duret à Lyon 8° - Instauration d'une servitude de cour commune sur la parcelle cadastrée CI 143p située rue Henri Barbusse à Lyon 8° restant propriété Métropole - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2866 - Lyon 3° - Habitat et Logement social - Mise à disposition de terrain bâti, par bail à construction, au profit de l'office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, de l'immeuble situé 180-182 route de Genas - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2867 - Lyon 3° - Habitat et logement social - Mise à disposition, à l'euro symbolique, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH), de l'immeuble situé 45-47 rue Paul Bert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2868 - Lyon 7° - Développement urbain - Parc Blandan - Mise à disposition à la Ville de Lyon, par bail emphytéotique, pour la réalisation d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE), d'un bâtiment avec cours, situé au 40 rue Victorien Sardou - Institution de servitudes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2869 - Corbas - Plan de cession - Développement économique - Secteur Les Corbèges et Tâches - Suppression de la servitude de passage, bénéficiant à l'Etat, grevant la parcelle métropolitaine cadastrée AV 55, située lieu-dit Les Corbèges et Tâches Nord - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2870 - Givors - Développement urbain - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Verreries mécaniques champenoises (VMC) - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage en tréfonds d'une ligne électrique souterraine grevant un terrain métropolitain, cadastré AN 322 et AN 323, situé avenue Georges Charpak - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2871 - Lyon 2° - Equipement public - Constitution, à titre gratuit, d'une servitude de tréfonds pour le passage d'un collecteur d'égout, ayant pour fond servant les parcelles cadastrées BE 126, BE 139, BE 147 et BE 148 et pour fond dominant le domaine public métropolitain situé rue Paul Montrochet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2872 - Lyon 2° - Equipement public - Avenant à la convention de dépôt des immeubles par destination appartenant aux Hospices civils de Lyon (HCL) dans le cadre de la création de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-2873 - Saint Priest - Voirie - Indemnisation de M. Cyril Suiffet, suite à la cessation d'exploitation agricole d'une parcelle de terrain située chemin de Saint Bonnet de Mure - Approbation de la convention d'indemnisation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2019-2840 à CP-2019-2848 et CP-2019-2850 à CP-2019-2873. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, j'ai une trentaine de dossiers à rapporter mais je vous promets d'être synthétique. J'ai tout d'abord une série de dossiers qui concernent des acquisitions qu'effectue la Métropole de Lyon.

Le dossier n° CP-2019-2841 à Cailloux sur Fontaines concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu pour la réalisation d'un chemin piéton.

Le dossier n° CP-2019-2845 à Dardilly concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu pour un aménagement de voirie.

Le dossier n° CP-2019-2846 à Décines Charpieu concerne l'acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu pour une régularisation foncière en voirie.

Le dossier n° CP-2019-2854 à Vénissieux concerne l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu pour une opération de voirie.

Le dossier n° CP-2019-2840 à Bron concerne, dans le cadre de son ORU, l'acquisition d'un appartement et d'une cave pour un montant de 116 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2842 à Cailloux sur Fontaines concerne l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 1 080 € pour des travaux d'aménagement.

Le dossier n° CP-2019-2843 à Caluire et Cuire concerne une opération de voirie et un élargissement de chemin. Il s'agit d'acquérir un terrain nu pour un montant de 81 270 €.

Le dossier n° CP-2019-2844 à Dardilly concerne, pour une opération de voirie, l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 4 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2847 à Feyzin concerne la création d'une liaison cyclable et l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 900 €.

Le dossier n° CP-2019-2848 à Feyzin concerne, dans le cadre du PPRT de la Vallée de la Chimie, l'acquisition d'une maison pour un montant de 85 586,67 €.

Le dossier n° CP-2019-2850 à Genay concerne, pour une opération de voirie, l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 3 910 €.

Le dossier n° CP-2019-2851 à Lyon 3° concerne le projet Lyon Part-Dieu. Il s'agit d'acquérir un appartement, un emplacement de stationnement et un garage pour un montant de 470 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2852 à Lyon 3° concerne le projet Lyon Part-Dieu. Il s'agit d'acquérir un appartement et un emplacement de stationnement pour un montant de 198 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2853 à Lyon 8° concerne cette fois-ci une opération de voirie. Un terrain nu est acquis à l'euro symbolique.

Le dossier n° CP-2019-2855 à Villeurbanne concerne, dans le cadre de l'élargissement de la rue de la Poudrette dans la ZAC Carré de Soie, l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 18 540 € HT.

Le dossier n° CP-2019-2856 à Villeurbanne concerne, dans le secteur de la Doua, l'acquisition d'une maison pour une opération de développement urbain pour un montant de 300 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2857 à Villeurbanne concerne une opération de développement urbain sur la ZAC Carré de Soie, toujours sur l'élargissement de la rue de la Poudrette. Il s'agit d'acquérir un terrain nu pour un montant de 26 100 €.

Je passe maintenant aux cessions.

Le dossier n° CP-2019-2858 à Francheville concerne l'acquisition d'un terrain nu pour un montant de 3 400 € pour un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-2859 à Francheville concerne l'acquisition d'une maison individuelle plus un terrain pour un montant de 860 000 €. Il s'agit d'une revente, suite à une préemption, pour un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-2860 à Grigny concerne une revente, suite à préemption, d'un bâtiment d'activités et d'un terrain pour un montant de 25 500 €.

Le dossier n° CP-2019-2861 à Lyon 7° concerne l'acquisition d'un terrain bâti pour un montant de 786 000 € pour un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-2862 à Pierre Bénite concerne la revente, suite à préemption, d'un terrain bâti pour un montant de 160 000 € pour un équipement public.

Le dossier n° CP-2019-2863 à Saint Genis Laval où l'acquéreur est Alliade habitat, concerne la revente, suite à préemption, pour faire de l'habitat et du logement social. Il s'agit de 3 logements pour un montant de 230 000 €.

Le dossier n° CP-2019-2864 à Villeurbanne où l'acquéreur est l'OPH Est Métropole habitat, concerne la revente, suite à préemption, d'un logement et d'un jardin pour un montant de 279 000 €, avec un préfinancement pour faire de l'habitat et du logement social.

Ensuite, nous avons diverses petites opérations.

Le dossier n° CP-2019-2873 à Saint Priest concerne une opération de voirie. Il s'agit de l'indemnisation à hauteur de 205,41 € pour la cessation d'une parcelle.

Le dossier n° CP-2019-2869 à Corbas concerne, dans le secteur Les Corbèges et Tâches, une convention de servitude de passage bénéficiant à l'Etat.

Le dossier n° CP-2019-2872 à Lyon 2° concerne la Cité internationale de la gastronomie de Lyon. Il s'agit d'un avenant à la convention de dépôt des immeubles par destination appartenant aux HCL qui met à jour la liste des meubles inscrits au catalogue des musées de France.

Le dossier n° CP-2019-2871 à Lyon 2° concerne la constitution d'une servitude de tréfonds pour le passage d'un collecteur d'égout.

Le dossier n° CP-2019-2866 à Lyon 3° concerne la mise à disposition d'un terrain bâti, par bail à construction, au profit de Grand Lyon habitat. Le droit d'entrée est de 275 500 € avec un loyer de 2 719 € pendant les 15 dernières années. Cela concerne 15 logements.

Le dossier n° CP-2019-2867 à Lyon 3° concerne, au profit de l'OPH Lyon Métropole habitat, la mise à disposition par bail emphytéotique d'un immeuble rue Paul Bert à l'euro symbolique sans loyer.

Le dossier n° CP-2019-2870 à Givors concerne, dans le cadre de son développement urbain, la constitution d'une servitude de passage au profit d'Enedis.

Le dossier n° CP-2019-2868 à Lyon 7° concerne, sur le parc Blandan, la mise à disposition à la Ville de Lyon, par bail emphytéotique d'un bâtiment pour la réalisation d'un équipement d'accueil pour jeunes enfants. Les recettes sont de 4 116 € par an sur 50 ans.

Le dossier n° CP-2019-2865, respectivement à Lyon 3°, Lyon 5° et Lyon 8°, concerne des échanges de foncier entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. La Ville de Lyon cède 5 647 m² rue Paul Cazeneuve à Lyon 8° et la Métropole de Lyon cède 6 595 m² sur plusieurs espaces sur Lyon 3°, Lyon 5° et Lyon 8°, qui seront notamment destinés à accueillir des équipements scolaires. Il s'agit d'un échange sans recette ni dépense.

Voilà, monsieur le Président, j'ai fini mes 30 dossiers.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliage habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2863 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2864, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel Le FAOU, M. Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2866, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2866, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2867, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

M. LE PRESIDENT : Vous voudrez bien m'excuser mais je suis obligé de partir pour des raisons d'agenda. Je vais donc transmettre la présidence à monsieur le Vice-Président Marc Grivel.

N° CP-2019-2849 - Feyzin - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) - Approbation du principe d'acquisition, à titre onéreux, à la suite d'une mise en demeure d'acquiescer, d'un tènement immobilier situé 24 rue Jean Bouin, sur la parcelle cadastrée BL 178 et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Le Coteau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Le dossier n° CP-2019-2849 est retiré de l'ordre du jour.

**Présidence de monsieur Marc Grivel
1^{er} Vice-Président**

N° CP-2019-2874 - Marchés de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure pour les aménagements cyclables du plan modes doux : lot n° 1, lot n° 2 et lot n° 3 - Protocole d'accord transactionnel avec le groupement momentané d'entreprises Arcadis ESG/Atelier de ville en ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Hémon rapporte le dossier n° CP-2019-2874. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Je vous remercie. Je note que le Président s'en va au moment où je vais vous présenter un dossier. Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel entre la Métropole et un groupement autour d'Arcadis ESG/Atelier de ville en ville. Ce protocole porte sur un marché de maîtrise d'oeuvre de 48 liaisons cyclables, marché datant depuis 2012, signé pour 5 ans. Il vise à ajuster la rémunération du prestataire en se rapprochant de la réalité des dépenses.

Il apparaît en fait que le coût réel pour ces aménagements cyclables a été en gros multiplié par deux, non pas en soi parce que cela coûte tellement plus cher mais c'est surtout parce qu'à juste titre, les partenaires comme le SYTRAL, Kéolis ou les communes ont été plus exigeants pour les aménagements, cela a donc allongé les études et les coûts, et plus exigeants également en termes de réalisation, cela a donc été plus long et plus onéreux.

J'ai toute une série d'exemples car cela s'est passé dans beaucoup de communes, c'est tout ce qui va être les problèmes, soit d'acquisitions foncières ou d'aménagements de tout ce qui est ouvrages d'assainissement. On refait une bordure de route et tout à coup il faut refaire l'assainissement. Cela peut se trouver cours d'Herbouville et cela s'est trouvé également à Charbonnières.

Voilà toute une série de coûts de ce type. Il a fallu s'entendre. A l'issue de ce protocole d'accord transactionnel, il est proposé d'autoriser monsieur le Président à le voter sachant que le montant de celui-ci s'élève à 764 519,96 € afin de rémunérer l'ensemble des études au taux retenu au moment de la passation des marchés, c'est-à-dire au taux réel estimé au début du marché.

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° CP-2019-2875 - Compte-rendu des déplacements des élus métropolitains - Période du 1^{er} au 30 novembre 2018 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-2876 - Lyon 7^e - Saint Priest - Vénissieux - Autorisation de déposer des demandes de permis de construire - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-2877 - Maintenance des équipements des systèmes de sécurité incendie du patrimoine bâti de la Métropole de Lyon - Lot n° 1 : secteur est et lot n° 2 : secteur ouest - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-2878 - Lyon 7° - Gestion patrimoniale et domaniale 181 - 203 avenue Jean Jaurès - Fin de bail avec la SCI La Tannerie - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-2879 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Eviction commerciale de la société Lyon Bureau et de la société Madurain, du local situé 8 allée du textile et appartenant à la Métropole de Lyon - Approbation du protocole d'accord aux fins de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo rapporte les dossiers n° CP-2019-2875 à CP-2019-2879. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci monsieur le Président. J'ai 5 dossiers à vous présenter. J'irai très vite.

Pour le dossier n° CP-2019-2875, il est demandé de prendre acte des déplacements effectués par nos collègues dans le cadre de leurs délégations pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.

Le dossier n° CP-2019-2876, respectivement à Lyon 7°, Saint Priest et Vénissieux, concerne une autorisation de dépôt des demandes de permis de construire. A Lyon 7°, il s'agit de la construction d'une annexe du collège Georges Clémenceau afin d'accueillir 180 collégiens en sur-effectif à la rentrée 2019-2020. A Saint Priest, il s'agit de la construction d'un nouveau collège pour la rentrée 2020-2021. A Vénissieux, il s'agit de la construction d'une annexe du collège Jules Michelet pour accueillir 180 collégiens, la création d'un restaurant pour 250 rationnaires et enfin la construction d'une annexe du collège Alain pour la rentrée 2019-2020.

Pour le dossier n° CP-2019-2877, il s'agit d'autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à bons de commandes de services pour la maintenance des équipements des systèmes de sécurité incendie du patrimoine du bâti de la Métropole pour les secteurs est et ouest, deux marchés pour un montant maximum de 1 500 000 € HT pour chacun pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois 2 ans.

Pour le dossier n° CP-2019-2878 à Lyon 7°, il s'agit d'approuver un protocole d'accord transactionnel suite à la fin du bail avec la SCI La Tannerie. Pour la remise en état des locaux, la SCI réclamait à la Métropole 402 400 € HT, montant immédiatement contesté. Après diverses rencontres en 2018, il vous est demandé d'accepter le protocole d'accord transactionnel aux conditions suivantes : conservation du montant des dépôts de garantie à 92 779,45 € et versement d'une somme forfaitaire de 50 000 €, soit un total de 142 779,45 €.

Pour le dossier n° CP-2019-2879 à Vaulx en Velin, sur la ZAC Tase, il s'agit d'approuver un protocole d'accord transactionnel de résiliation de bail commercial et d'indemnisation entre la Métropole et la société Lyon Bureau et Madurin, versement en trois temps de l'indemnité de résiliation de bail pour un montant total de 560 000 € et versement d'une indemnité de licenciement de 13 500 €.

Voilà, monsieur le Président, j'en ai terminé.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° CP-2019-2880 - Irigny - Lissieu - Lyon 1er - Lyon 4° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Aide à la pierre - Logement social 2018 - Attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère déléguée Cardona rapporte le dossier n° CP-2019-2880. Madame Cardona, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur : Je présente une première décision, Michel, car tu ne peux pas la présenter. En fait, monsieur Michel Le Faou étant administrateur à GLH, il ne peut vous présenter la décision n° CP-2019-2880 concernant les aides à la pierre pour le logement social, et plus particulièrement, l'attribution de subventions aux bailleurs sociaux pour le financement de logements sociaux.

Il vous est proposé de subventionner des opérations de construction, d'acquisition-amélioration et d'acquisition en l'état futur d'achèvement pour un montant total de 5 892 500 € permettant la réalisation de 451 logements sociaux dont 99 PLUS et 352 PLAI, au titre de la délégation des aides à la pierre, conformément à un tableau annexé à la décision, mentionnant la localisation des opérations ainsi que les montants. Les bailleurs concernés sont 3F Résidences, Adoma, Grand Lyon habitat, Habitat et Humanisme, Sollar et Vilogia. Donc, on vous demande de bien vouloir accepter l'attribution de ces subventions d'équipements.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Juste pour vous dire que messieurs Jacquet, Le Faou, madame Vessiller et moi-même ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité :

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2880 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel Le FAOU, M. Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2880, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-2880, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

N° CP-2019-2881 - Décines Charpieu - Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID) de la Métropole de Lyon 2018-2023 - Approbation d'une charte et d'une convention - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou rapporte le dossier n° CP-2019-2881. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Oui, merci Marc, une décision qui concerne une expérimentation que nous allons mettre en œuvre sur la Commune de Décines Charpieu, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID).

En l'occurrence avec la Commune de Décines Charpieu, nous allons expérimenter une bourse au logement sous l'égide du CCAS de la Commune de Décines Charpieu qui permettra à des personnes, qui sont en situation de sur-occupation de logements, de pouvoir échanger leurs logements avec des personnes qui sont en situation de sous-occupation, et avec une mobilisation du parc de réservation de la Métropole à hauteur de 5 % sur le territoire de la Commune de Décines Charpieu pour tester cette expérience qui est intéressante.

Donc, nous avons convenu avec madame Florence Fautra, maire de Décines Charpieu, de tester cette expérimentation. Il vous est donc proposé d'approuver le principe de cette expérimentation de bourse d'échange et la signature d'une convention nous liant à la Commune de Décines Charpieu et au CCAS, au titre de l'année 2019, pour permettre la mise en œuvre de cette expérimentation.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° CP-2019-2882 - Enlèvement, transport et traitement des cendres volantes, des boues d'hydroxydes et des déchets industriels dangereux issus des procédés de l'unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) Lyon-Sud - 2 lots - Autorisation de signer les accords-cadres à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

N° CP-2019-2883 - Exploitation de la capitainerie de la halte fluviale de Confluence - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-2884 - Contrôle des émissions (fumées, eau, résidus et bruits) et prestations annexes pour les usines d'incinération de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte les dossiers n° CP-2019-2882 à CP-2019-2884. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Le premier dossier qui est le numéro CP-2019-2882 concerne l'enlèvement, le transport et le traitement des cendres volantes, des boues d'hydroxydes et des déchets industriels dangereux de l'usine Lyon-Sud. Il y a eu un appel d'offres. Les 2 lots ont été attribués pour l'enfouissement à SUEZ RR et pour le traitement à MINERAL PLUS GMBH. Il s'agit d'autoriser le Président à signer les accords-cadres.

Le dossier n° CP-2019-2883 concerne une consultation qui porte sur l'accueil des bateaux de plaisance au sein de la Darse Confluence et la gestion de la capitainerie à l'ouverture de la halte fluviale. En fait, il y a 30 emplacements disponibles pour les bateaux et c'est l'entreprise ONET qui a été retenue. Il s'agit d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre.

Enfin le dossier n° CP-2019-2884 concerne un accord-cadre pour des bons de commande passés pour une durée ferme de 4 ans concernant les émissions cette fois-ci des 2 usines d'incinération de la Métropole et c'est SOCOTEC qui a été retenue pour faire ce travail. Il s'agit d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre.

Voilà.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2019-2885 - LUGDUNUM - Musée et théâtres romains - Conventions de partenariat culturel - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2019-2885. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci monsieur le Président, le dossier n° CP-2019-2885 concerne les conventions de partenariat culturel engagées par LUGDUNUM Musée dans les champs éducatifs, sociaux et médico-sociaux avec diverses institutions sur le territoire de la Métropole. Je ne vous les détaillerai pas ce matin. La liste figure au dossier. Ceci pour mener des actions conjointes se déroulant soit au Musée, soit hors les murs. La plupart sont sans incidence financière. Cinq ont un budget annuel maximal de 500 € et une a un budget annuel maximal de 1 000 €. Il vous est donc proposé d'approuver ces conventions d'une durée de 3 ans et d'autoriser monsieur le Président à signer lesdites conventions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° CP-2019-2886 - Plan climat air énergie territorial (PCAET) volet habitat - Plateforme Ecoreno'v - Financement par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Demande de subventions - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller rapporte le dossier n° CP-2019-2886. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Merci. Il s'agit d'une décision sur la plateforme Ecoreno'v, mise en place dans le cadre de notre plan climat air énergie mais aussi suite à un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre duquel, puisque nous avons été retenus, on avait un financement décroisé de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Du coup, c'est l'ADEME qui nous a financés.

Depuis 2015, elle nous a versés 600 000 € pour animer la plateforme Ecoreno'v. Il s'agit maintenant de poursuivre cette convention pour les années 2019 et 2020. De nouvelles négociations ont eu lieu entre l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Du coup, en 2019, l'ADEME nous versera 150 000 €, c'est la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui nous versera, en 2020, 130 000 €, on va perdre 20 000 € au passage, et il nous faut délibérer pour demander ces financements.

Mais je dis quand même quelques mots du bilan parce qu'il est intéressant de profiter de l'occasion pour vous dire qu'on avait été soutenu par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec un certain nombre d'objectifs de ménages à accompagner pour engager des opérations de rénovation ambitieuse. A ce jour, je vais aller même plus loin que les chiffres indiqués dans la décision puisqu'à fin 2018, Ecoreno'v a permis de financer 4 650 logements en copropriété, 200 maisons individuelles, + 2 100 logements sociaux et, au cours de l'année 2019, nous attendons encore de nombreux dossiers, à la fois de copropriété et de logements sociaux.

Donc, vous voyez que le soutien de l'ADEME en 2019 et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020 ne sont pas inutiles. Indépendamment de ces financements, nous mettons, nous Métropole, beaucoup de financements publics indépendamment des financements sur l'investissement. Nous mettons aussi beaucoup de moyens d'ingénierie et humains de la Métropole pour arriver à ces réalisations ambitieuses et qu'il ne faut pas négliger que, pour convaincre les propriétaires privés, que ce soit en maison individuelle mais surtout en copropriété, il faut des moyens d'animation importants à l'Agence locale de l'énergie mais aussi avec des opérateurs que nous finançons, et que cela est moins visible que l'investissement mais tout aussi indispensable pour pouvoir amener les copropriétaires à des dépenses substantielles. Voilà. Donc, la présente décision porte bien sur les demandes de financement à l'ADEME en 2019 et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

M. LE PRESIDENT : Merci chers collègues, nous en avons terminé pour cette session aujourd'hui.

(La séance est levée à 12 heures 10).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 4 mars 2019.

Le Président,

La Secrétaire de séance,
